



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Modalités de sélection

Pour l'examen d'entrée en 2^{ème} année de
Psychomotricité

**À l'Institut de Formation en
Psychomotricité d'Alençon**

Institut de Formation et de Recherche en
Santé de Normandie

MODALITÉS DE SÉLECTION

Conformément à l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998 sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'État de Psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une **moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8** à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année (cf annexe1) :

- validation du premier cycle des études médicales ;
- licence ou maîtrise de psychologie ;
- diplôme d'État d'ergothérapeute ;
- diplôme d'État d'infirmier ou d'infirmière ;
- diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;
- diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ;
- diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;
- certificat de capacité en orthophonie ;
- certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;
- licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- diplômes mentionnés en annexe de [l'article A. 212-2](#) du code des sports et mentionné à [l'article D. 212-35](#) du code des sports ;
- diplôme de maître d'éducation physique ;
- certificat de capacité d'orthoptiste.

En application du Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à *l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche*, **l'Institut d'Alençon a intégré une expérimentation universitaire de licence « sciences du soin »**. Les examens permettront de valider les UE universitaires de la licence 1. Une note supérieure à 8 est nécessaire pour chaque UE. Seul le certificat PIX sera à rattraper en 2eme année.

Les écrits auront lieu entre le 05/06/23 et le 09/06/23.

L'inscription à cet examen ne devient effective qu'après dépôt et enregistrement auprès de l'institut de formation d'un dossier conforme, à faire parvenir au plus tard pour le 04/05/23 (cachet de la poste faisant foi).

Tableau récapitulatif :

Dépôt des dossiers d'inscription à l'examen	Avant le 04/05/23
Convocation aux épreuves	Avant le 13/05/23
Examens à l'IFRES Alençon rue Balzac	Entre le 05/06/23 et le 09/06/23
Affichage des résultats	<u>4 juillet 2023 à 11h30</u>
Confirmation de l'inscription, Remise à l'institut de votre dossier d'inscription en 2eme année de psychomotricité	Avant le 14 juillet

INSCRIPTION

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut de Formation en Psychomotricité

Du lundi au vendredi de 08h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h00

☎ 02-33-80-08-89

sec.psychomot@ifres-alencon.com

FORMALITÉS À ACCOMPLIR POUR VOTRE INSCRIPTION

Votre dossier **complet** est à faire parvenir à l'institut entre le 30 janvier 2023 et le 4 mai 2023 (cachet de la poste faisant foi) à :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Psychomotricité
25, rue du Balzac
BP 56
61 002 Alençon Cedex*

Votre dossier devra être constitué de :

- Une copie **lisible, recto-verso**, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport seulement)
- Une photocopie du diplôme admis en dispense de scolarité, aux termes de l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998
- Un curriculum vitae
- La fiche d'inscription remplie (annexe 2)
- Une lettre de motivation
- Une grande enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat affranchies pour 50g,
- Un chèque d'un montant de 200,00€, correspondant à des frais de gestion et de traitement du dossier, à la préparation et réalisation des examens, libellé à l'ordre de l'Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie. **(Indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat)**. Aucune inscription ne sera remboursée.

Si votre candidature est acceptée, vous recevrez une convocation avant le début des épreuves. Les épreuves portent sur les modules théoriques de 1^{ère} année (cf annexe 1)

Vous recevrez une bibliographie en lien avec les examens de 1^{ère} année jointe à cette convocation.

Les originaux des diplômes seront demandés avant la passation du premier examen.

Les résultats seront publiés le 4 juillet 2023 à 11h30

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

J'autorise l'Institut de Formation en Psychomotricité d'Alençon à faire apparaître mon nom et prénom sur le site internet : **(cochez obligatoirement l'une des deux cases)**.

OUI

NON (*j'ai pris note qu'en cas de réponse négative, mon nom et prénom n'apparaîtront que sur les listes affichées dans le hall de l'IFP*).

ATTENTION :

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet

CONFIRMATION D'INSCRIPTION À L'IFP POUR LES CANDIDATS ADMIS

Les candidats admis devront impérativement confirmer leur admission dans les **10 jours** après notification des résultats à l'adresse suivante :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé
Institut de Formation en Psychomotricité
25, rue Balzac
BP 56
61002 Alençon Cedex*
sec.psychomot@ifres-alencon.com

Avec les documents cités ci-dessous :

- Une confirmation d'inscription sur papier libre,
- Un chèque de 170,00€ pour le paiement des droits universitaires libellé à l'ordre de IFRES (*indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat*) ou une attestation de prise en charge financière délivrée par votre employeur selon la décision tarifaire.
- Un chèque de 2266,66 € correspondant au 1^{er} versement des frais scolarité.
- Une enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie pour 50g.

Passé ce délai de 10 jours, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission.

Les candidats qui ne désirent pas entrer à l'IFP d'Alençon, doivent se désister par mail : sec.psychomot@ifres-alencon.com

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils sont fixés chaque année.

- Les frais de scolarité s'élèvent à : **6800 €** (tarif 2023/2024) pour une personne en formation professionnelle continue
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) : **95,00€** (tarif 2022/2023)
- L'Assurance Responsabilité Civile **Professionnelle** est obligatoire.
- **Vaccinations : le schéma vaccinal complet COVID est obligatoire, la vaccination hépatite B est fortement suggérée (car obligatoire pour les stages en milieu hospitalier et certaines structures médico-sociales).**

Annexe 1 : Enseignements de Première année en psychomotricité

Semestre	UE	UC
S1	UE1 transversale	Anglais
		Mathématiques, statistiques et santé
		PPE et méthodologie
S1	UE2 transversale Soins	Introduction à l'éthique et au droit de la santé
		Relations humaines dans le soin
		Fondamentaux en pharmacologie et hygiène
		Anatomie générale et grandes fonctions
		Handicap, déficience, vulnérabilité
S1	UE3 Histoires et Fondamentaux	Histoire et définition des disciplines de soins et éducatives
		Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
		Développement de l'enfant de 0 à 36 mois
S1	UE4 Concepts et notions fondamentales en psychomotricité	Sensorialité et Sensori-motricité
		Tonus et Contrôle moteur
		Portage, enveloppe et représentations corporelles

S2	UE1 transversale	Anglais
		Compétences numériques

		Mathématiques, statistiques et santé
S2	UE2 transversale Soin	Législation et éthique
		Psycho-Socio-Anthropologie
		Raisonnement clinique
		Étapes de la vie
S2	UE3 Développement de l'enfant de 0 à 11 ans et vieillissement ordinaire	Développement de l'enfant de 0 à 3 ans (étayage anatomique, physiologique et médicale, psychologique, psychomoteur)
		Développement de l'enfant de 3-11 ans (étayage anatomique, physiologique et médicale, psychologique, psychomoteur)
		Vieillessement
S2	UE4 Concepts et notions fondamentales en psychomotricité	Axes Appuis et équilibre
		Émotions et dialogue tonico-émotionnelles
		Fonctions exécutives
		Latéralisation et Structuration spatio-temporelle

Annexe 2 :

Fiche d'inscription à l'examen écrit d'entrée en 2^{ème} année d'études en
Psychomotricité

- Études préparatoires à l'obtention du Diplôme d'État de Psychomotricien
- Référence : Arrêté du 07 avril 1998, Article 25 relatif aux dispenses de scolarité
- Dates des examens : du 26 au 30 juin 2023
- Adresse : Institut de Formation en Psychomotricité, 25 Rue Balzac, 61000 ALENÇON

NOM DE NAISSANCE :

NOM MARITAL :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

NIVEAU DE FORMATION / TITRES OBTENUS ET ANNÉE D'OBTENTION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) :

Certifie vouloir m'inscrire aux examens d'entrée en 2^{ème} année d'études en Psychomotricité, à l'Institut de Formation en Psychomotricité d'Alençon qui auront lieu la semaine du 5 au 9 juin 2023

Fait à : Le :

Signature :

Rappel : il est demandé de joindre à cette fiche d'inscription les pièces suivantes :

- La photocopies de l'un des diplômes admis en dispense de scolarité, aux termes de l'article 25 de l'arrêté du 07 avril 1998
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un chèque de 200€, libellé à l'ordre de l'« IFRES »

SE RENDRE À L'IFRES – 25 rue Balzac – 61000 Alençon

Accès train

Alençon - Caen ==> 1h15

Alençon - Le Mans ==> 30min

Alençon - Paris ==> par Surdon ou par Le Mans (TGV)

Accès voiture

Alençon - Paris ==> par N12 ou par A11 jusqu'au Mans puis par A28 (2h)

Alençon - Rennes ==> par N12 (2h)

Alençon - Caen ==> par N158 (1h30) ou par A88 (1h)

Alençon - Le Mans ==> par A28 (35min)

- **Site campus Balzac – Alençon**

Le Site campus Balzac est situé à proximité du centre-ville d'Alençon, derrière la Mairie.

